

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
FACULTÉ DE DROIT

DROIT DES OBLIGATIONS

M. PERNET

GALOP D'ÉSSAI DU 22 NOVEMBRE 2017

L'utilisation du code civil est autorisée, à l'exclusion de tout autre document.

Toute annotation ou post-it au Titre III (« Des sources d'obligations ») de votre code civil, avant le début de l'épreuve, n'est pas autorisée.

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1H30

CAS PRATIQUES :

1°/ ARIEL, jeune soprano en devenir est repérée par une imprésario, URSULA, lors de la tenue du récital « Sous l’océan » par sa troupe amateur. Cette dernière souhaiterait enrichir son catalogue de voix, d’un timbre correspondant à celui d’ARIEL. 8 points

URSULA et ARIEL entrent alors en contact en vue de la négociation d’un contrat d’imprésario. Après plusieurs semaines, les négociations artistiques et financières vont bon train : ARIEL est déjà vue comme la future vedette locale par toute la troupe. Cependant cette dernière voit plus grand. De par leurs négociations elle sait, qu’outre son réseau tentaculaire, URSULA est détenteuse d’informations sur plusieurs projets artistiques à envergure nationale. Forte de ces informations plus en adéquation avec ces aspirations, ARIEL prend la décision de ne plus répondre aux relances d’URSULA et contracte avec un grand nom parisien du milieu au courant des tractations avec URSULA. URSULA comprend bien vite l’intention finale d’ARIEL et souhaite que « justice soit faite ».

Elle vous demande conseil.

2°/Agacée par votre réponse qui ne la satisfait pas, URSULA, pingre et impatiente, vous répond qu’elle ne veut pas payer des frais de conseil et risquer des mois de procédure pour cette « cervelle de poisson ». Elle est décidée à prendre les choses en main. 5 points

Plusieurs mois plus tard, vous recroisez URSULA. Elle vous informe qu’ARIEL s’est finalement ravisée et a bien contracté avec elle, après être conventionnellement revenu sur le contrat conclu avec le professionnel parisien. Elle vous conte, non sans fierté, comment - avec l’aide de ses deux hommes de mains FLOTSAM et JETSAM - elle a réussi lors d’une discussion « musclée » à la convaincre de contracter sauf à s’exposer à d’importants ennuis financiers et un bannissement du monde artistique.

Qu’en pensez-vous ?

3°/ARIEL, sous le choc et stressée par toute cette affaire, en a perdu sa voix. Afin de la recouvrer, elle souhaite se diriger vers un institut spécialisé proposant des séjours dans un cadre calme et aquatique, mêlant séances de relaxation, acuponcture, sophrologie,... Désirant plus d’informations cette dernière entre en contact avec le service commercial afin d’effectuer une simulation de séjour et de prix. Une semaine après sa prise de contact, ARIEL reçoit à sa grande stupeur une facture à payer d’avance de l’institut confirmant la bonne prise en compte de sa réservation, aux dates qu’elle avait donné lors de son appel. 3 points

Quel est votre sentiment ?

4°/Face au sérieux de vos conseils ARIEL vous confie avoir la brocante pour passion. Elle s’est constituée au fil des ans une véritable « caverne aux merveilles ». Un poids la pèse cependant. Elle vous livre avoir acquis récemment des « tire-babas » du XVIII^{ème} siècle (nom qu’elle donne affectueusement à ses tire-bouchons) particulièrement recherchés à un hélixophile. Cependant il s’avère qu’il s’agit d’un des tous premiers exemplaires connus provenant d’Angleterre. Exemplaire qu’elle a acheté en connaissance de cause la moitié de sa valeur marchande alors que son co-contractant ignorait ces spécificités propres. Elle pense que ce dernier s’en apercevra et a peur qu’il remette en cause la vente. A-t-elle raison ? 4 points